

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Préfecture de l'Ain – Bureau de l'aménagement, de l'urbanisme et des installations classées

INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Par arrêté préfectoral en date du 11 avril 2019, a été décidée l'ouverture d'une enquête publique du **samedi 11 mai 2019 à 10h00 au samedi 15 juin 2019 à 12h00** sur le territoire de la commune de SAINTE-JULIE concernant la demande d'autorisation présentée par la S.A. Carrières de Saint Laurent, dont le siège social est situé à SAINT LAURENT DE MURE – La Petite Craz – Route de Toussieu, en vue de poursuivre et d'étendre l'exploitation d'une carrière comportant une installation de traitement des matériaux et une station de transit de produits minéraux à SAINTE-JULIE lieux-dits «*La Plaine*», «*Derrière le bois*», «*Le Châtelard*», «*La Raillarde*» et «*La Vy de Proulieu*».

Cette enquête publique porte sur la demande d'autorisation environnementale valant, en application de l'article L.181-1 du code de l'Environnement, autorisation au titre de l'article L.512-1 du code de l'Environnement rubriques n°(s) 2510.1, 2515-1-a, 2517-1 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement, dérogation aux interdictions édictées pour la conservation de sites d'intérêt géologique, d'habitats naturels, d'espèces animales non domestiques ou végétales non cultivées et de leurs habitats en application du 4° de l'article L. 411-2 du code de l'Environnement et déclaration au titre de l'article L. 214-3 du code de l'Environnement (*IOTA*).

Mme Karine FERRANTE, est désignée en qualité de commissaire-enquêtrice.

La commissaire-enquêtrice recevra les observations du public à la mairie de SAINTE-JULIE où elle effectuera des permanences les :

- Samedi 11 mai 2019 de 10h00 à 12h00
- Jeudi 16 mai 2019 de 15h00 à 17h00
- Mercredi 22 mai 2019 de 9h00 à 11h00
- Vendredi 7 juin 2019 de 15h00 à 17h00
- Samedi 15 juin 2019 de 10h00 à 12h00

Le dossier d'enquête publique, comportant notamment une étude d'impact et l'information sur l'existence d'un avis tacite de l'Autorité environnementale, est mis à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête publique :

- **En mairie de SAINTE-JULIE** aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie : le lundi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00, du mercredi au vendredi de 9h00 à 12h00 de 14h00 à 17h00 et le samedi de 9h00 à 12h00 (*sauf jours fériés et sauf les 31 mai, 1er juin et 5 juin 2019*), en version papier.
- **Sur la plateforme électronique mise en place pour l'enquête** à l'adresse suivante : <https://www.democratie-active.fr/carriere-CSL-ste-julie/>
- **Sur un poste informatique disponible bureau de l'aménagement, de l'urbanisme et des installations classées de la préfecture de l'Ain**, du lundi au vendredi (*sauf jours fériés et sauf 31 mai 2019*) sur rendez-vous.

Un registre d'enquête, à feuillets non mobiles, ouvert, coté et paraphé par la commissaire-enquêtrice, destiné à recevoir les observations et les propositions des parties intéressées, restera déposé à la mairie de SAINTE JULIE pendant la durée de l'enquête et mis à la disposition du public aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie (*sauf jours fériés et sauf les 31 mai, 1er juin et 5 juin 2019*). Ces dernières pourront également être formulées sur le registre dématérialisé à l'adresse suivante : carriere-CSL-ste-julie@democratie-active.fr

Les observations et les propositions des parties intéressées peuvent également être transmises par correspondance à la commissaire-enquêtrice à la mairie de SAINTE-JULIE pendant toute la durée de l'enquête ainsi que par voie électronique sur le registre dématérialisé mis en place à l'adresse suivante : carriere-CSL-ste-julie@democratie-active.fr. Elles devront être transmises avant la date et l'heure de clôture de l'enquête publique, soit le samedi 15 juin 2019 à 12h00. Il est précisé que les pièces jointes annexées aux messages électroniques doivent avoir une capacité inférieure à 5 Mega-Octets (Mo).

Les observations et propositions transmises par voie postale ainsi que les observations écrites reçues par la commissaire-enquêtrice lors des permanences, seront tenues à la disposition du public en mairie de SAINTE-JULIE et seront intégrées au registre de l'enquête publique dans les meilleurs délais entre le samedi 11 mai 2019 à 10h00 et le samedi 15 juin 2019 à 12h00. Elles seront également consultables ainsi que les observations et les propositions du public transmises par voie électronique pendant la durée de l'enquête publique, sur le site internet de la préfecture de l'Ain, à l'adresse suivante : <http://www.ain.gouv.fr/installations-classees-r516.html>.

Cet avis sera publié sur le site internet de la préfecture de l'Ain. Toute personne souhaitant obtenir des informations complémentaires pourra prendre contact avec le bureau de l'aménagement, de l'urbanisme et des installations classées de la préfecture de l'Ain.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure, à savoir une autorisation assortie du respect de prescriptions ou un refus, fera l'objet d'un arrêté préfectoral.

Toute personne intéressée pourra prendre connaissance en préfecture ou à la mairie de SAINTE-JULIE, pendant un délai d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête, du rapport et des conclusions de la commissaire-enquêtrice. Ces éléments feront l'objet d'une mise à disposition du public sur le site internet de la préfecture pendant un an.